

## Edito : Garder le CAP ! *Mobilis in Mobili*

Pour les syndicalistes de la CGT Trésor 13, le rôle du syndicat c'est avant tout l'obligation de moyens à la disposition des revendications et de la défense des agents, de chacun et de tous.

Faire avec l'agent et pas à sa place. Faire pour les agents et pas contre.

C'est parfois compliqué, c'est souvent plus difficile. Mais le syndicalisme ce n'est pas la facilité, ce n'est pas le dos rond, ce n'est pas le « mieux que rien » ou encore la résignation: c'est garder le cap dans une période de remise en cause du pacte social, de casse du statut, de suppressions d'emplois et d'intensification du travail, de restructurations, de « management » dévastateur, de critères de gestion « locaux » qui conjuguent l'arbitraire et par conséquent son corollaire, l'injustice.

En face de nous tous, fonctionnaires du Trésor (et bientôt de la DGFIP) et des Impôts, en face de nous tous, cadres C, B et A, le ministre, le directeur général et ses représentants locaux ont une stratégie: aller vite, très vite et faire croire à ceux qui veulent l'entendre que des promesses et des engagements seront tenus.

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient –ce n'est pas nouveau-, et les promesses faites à quelques uns sur d'hypothétiques emplois de débouchés ne sauraient satisfaire l'ensemble des agents.

Garder le cap est notre consigne: celui d'un syndicalisme de luttes et de propositions, celui d'un syndicalisme insoluble dans la fusion.

Et pour ce faire, quelle autre solution que de vous syndiquer et de participer à la vie syndicale ?

Vous pouvez adhérer à partir de notre site :

[www.tresor.cgt.fr/13](http://www.tresor.cgt.fr/13)

### AU SOMMAIRE

L'Equipe de Renfort  
Les amendes

## EQUIPES DE RENFORT ERD – ERR

### La tentation du « profilage »

Un groupe de réflexion portant sur la constitution des équipes de renfort a été réuni le 8 octobre 2009 à la Trésorerie Générale.

Ce groupe était composé de représentants de la direction locale, de comptables, d'agents des équipes de renfort et des organisations syndicales.

La question du jour était de « *revisiter les critères prévalant à une affectation en équipe de renfort jusqu'à la fusion des statuts* ».

La CGT est bien sûr intervenue pour rappeler l'existence de groupes de travail nationaux, groupes de travail auxquels se substituer au plan local relèverait d'une ambition surdimensionnée ! (une de plus !)

L'objectif du Trésorier-Payeur Général est d'introduire des critères de « sélection » pour pouvoir demander une mutation en ERR ou ERD.

Dans cette optique, la direction locale a énoncé les propositions suivantes :

- Un entretien préalable avec la direction qui jugera si la personne est apte ou non à exercer les fonctions de « dépanneur ».(!)
- Une période d'essai de 6 mois ( un C.D.D en sorte !!! )

Il va de soi que les organisations syndicales se sont opposées à ces propositions .

Il s'agit pour l'administration d'instaurer des postes à profil afin de gérer au mieux dans les postes et les services, les dégâts liés aux suppressions d'emplois.

Pour la CGT Trésor les règles n'ont pas changé... et n'ont pas à l'être !

Le seul critère retenu pour examiner toutes les demandes de mutations, **c'est l'ancienneté de la demande.**

Tout agent du Trésor peut intégrer l'équipe de renfort s'il le souhaite, par demande de mutation, à charge pour l'administration de lui

permettre de suivre les formations professionnelles.

Aujourd'hui nombreux sont les collègues « équipiers » qui ont suivi ce parcours et qui sont compétents dans leur activité.

Si des critères liés au profil « métier » étaient introduits, de fait beaucoup d'agents du Trésor n'auraient plus la possibilité d'intégrer ces équipes qui nécessitent par ailleurs une grande disponibilité.

Et puis les « critères de sélection », c'est à la tête du « client » !

Or ce dont nous avons besoin, c'est d'agents compétents et pas de courtisans !

Sous couvert de disponibilité, cela peut signifier le refus de temps partiels ( pourtant de droit), le refus de formations ( « *cela n'est pas votre métier* »), ou encore écarter des agents qui ont des responsabilités syndicales... etc.

**Nous rappelons que lors de leur entrée au Trésor Public, les agents ont passé un concours pour exercer leur activité sur n'importe laquelle des missions relevant de notre administration.**

Et à preuve du contraire, nous sommes toujours dans les statuts particuliers du Trésor !

Les mutations dans les ERD et ERR ont été « gelées » pour le mouvement de mutation de septembre 2009 alors que des emplois sont vacants et les besoins dans les postes , criants!

A l'issue de cette réunion, La CGT a demandé la tenue **d'une CAP locale de mutation, pour permettre aux agents lésés lors du mouvement du 1er septembre de pouvoir rejoindre leur nouvelle affectation.**

**Enfin, plutôt que de faire des plans sur la comète ou de peigner la girafe, la direction locale serait mieux inspirée de faire respecter la lettre de cadrage du 6 juillet 2007 relative à la gestion des équipes de renfort.**

A l'évidence la note de service N° 008 /2009 du 26 janvier 2009 n'y suffit pas.

**Alertez les Bébés !**  
**Avez vous signé la pétition pour les**  
**berceaux et les crèches ?**  
Retrouvez l'info sur notre site internet

**Pétition intersyndicale :**  
**NON à la disparition du site de**  
**Ste Anne !**  
**L'avez vous signée ?**

## **Relogement de Marseille- Amendes**

**Lettre adressée au Président du CHSDI**

**Le 22 octobre 2009**

Monsieur le Président du CHS-DI des Bouches-du-Rhône,

Lors du CHS du 15 octobre dernier j'avais évoqué le problème grave de l'absence d'information et de consultation de notre CHS concernant , entre autres, le projet (en cours puisque des travaux ont lieu en ce moment même!) de relogement de la Trésorerie Amendes des Bouches du Rhône.

Depuis une semaine rien , hélas, n'a changé!  
En effet je vous rappelle que selon l'article 30 du décret régissant les missions et les moyens d'action des CHS, ceux-ci doivent **,au préalable, à tout aménagement de locaux être informés et consultés...**

La Trésorerie Générale n'ayant pas respecté cette réglementation, je vous demande donc de bien vouloir user de vos prérogatives de Président du CHSDI des Bouches-du-Rhône pour que des réponses rapides soient apportées aux membres du CHS , aux organisations syndicales et aux agents directement concernés sur les questions suivantes:

- Quand sera-t-il possible de consulter un véritable plan coté du projet d'aménagement de la future Trésorerie Amendes?

- Qu'est-il prévu pour les personnels et le public comme accessibilité pour les handicapés sachant que les locaux ne sont pas de plain pied?

- Quelles issues de secours ont-elles été projetées?

- Une expertise sur la présence d'amiante a-t-elle été réalisée avant l'engagement des travaux qui sont en cours aujourd'hui?

- Une expertise des sols et en particulier du béton a-t-elle été diligentée compte tenu du poids des aménagements (GAHU , mobiliers de bureaux, archives ) et du public très nombreux qui sera reçu dans les futurs locaux?

-Qu'en est-il des archives et des problèmes spécifiques de sécurité qu'elles posent?

- Comment la détention et le transfert des fonds sont-ils envisagés compte- tenu des spécificités de cette trésorerie "sensible"?

Voilà la liste non exhaustive des principales questions qui méritent des éclaircissements rapides.

Comptant sur votre réactivité et votre souci de faire toujours avancer la santé et la sécurité au travail des agents des différentes directions du CHSDI-13 , je vous prie ,Monsieur le Président d'agréer l'expression de ma considération.

Sylvain Bernardeau , représentant de la CGT-  
Trésor au CHS-DI .